

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° 06/029 du 14/1/86
/MTERFP/S.DGFP.DFP.
2103/B.P.P.

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Accordant une bonification d'échelon à
Monsieur NGOLET Arthur, Médecin.

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

V I S A S :

D.G.B.

D.C.F.

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8.7.79 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret 59/23/FP du 30.1.59 fixant les conditions d'intégration sans les cadres des catégories B, C, D, D des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunération des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret 65/44 du 12.2.65 abrogeant et remplaçant le décret 63/376 du 22.11.63 fixant le statut des cadres de la catégorie AI des Services de Santé ;
- (/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er paragraphe 2 ;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le décret 84/854/MSAS.DGSP.DSAF du 7.8.84 portant titularisation et nomination au titre de l'année 1981 de certains Médecins stagiaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) en tête Madame MOKA née BONGONGA Cathérine ;
- (/u le décret 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret 85/1423 du 7/12/85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret 85/1434 du 17/12/85 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le rectificatif 85/923 du 19.10.84 au décret 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u la lettre DH.7D/DL.MHB/1769 du 4.4.84 du Ministre de l'Edu-
cation Nationale Française ;
(/u la lettre n° 0177/DGSP du 27.1.84 du Directeur Général de la
Santé Publique, transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret 65/44 du 12.2.65
susvisé, Monsieur NGOLET Arthur, Médecin de 5ème échelon, indice 1240
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé
Publique), en service à l'Hôpital Général de Brazzaville, nommé Maître
de Conférences Agrégé d'Anatomie Pathologique par l'Université Marien
NGOUABI et qui bénéficie d'une bonification de deux échelons, est nommé
Médecin de 7ème échelon, indice 1540. ACC = néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de
la solde que de l'ancienneté pour compter du 29 Juin 1982, sera enregis-
tré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 14 JANVIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA. -

- Ange Edouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGFP/ DGPCE. 3
- DGPCE/BST. 1
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- D.G.S.P. 3
- H.G. 2
- INTERESSE. 1
- DOSSIER. 3
- SGCM/BC. 2